



**NATIONS
UNIES**

HSP/EB.2025/24



ONU-HABITAT

**Programme
des Nations Unies pour
les établissements humains**

Distr. générale
10 septembre 2025

Français
Original : anglais

**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains
Troisième session de 2025
Nairobi, 25 et 26 novembre 2025
Point 11 de l'ordre du jour provisoire***

**Rapports du Bureau des services de contrôle interne
et du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif**

**Rapport sur les activités du Bureau des services de contrôle
interne et du Bureau de la déontologie et sur les activités
connexes d'ONU-Habitat**

Note du Secrétariat

I. Introduction

1. Au paragraphe 7 de sa décision 2024/4 (HSP/EB.2024/13), le Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa troisième session de 2025 un point relatif au rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) au Conseil exécutif (point 11) et un point relatif au rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif (point 12).
2. À la date de rédaction du présent document, le rapport annuel sur les activités du BSCI pour la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 n'avait pas encore été publié. Le Conseil exécutif sera saisi de ce rapport à sa prochaine session.
3. Le présent document donne un aperçu de la collaboration d'ONU-Habitat avec le BSCI au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 et avec le Bureau de la déontologie au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 31 août 2025. Il présente également des informations concernant les activités d'ONU-Habitat en matière de contrôle interne et de déontologie.

**II. Activités concernant le Bureau des services de contrôle interne
au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025**

4. Par sa résolution 48/218 B du 29 juillet 1994, l'Assemblée générale a institué le Bureau des services de contrôle interne pour renforcer le contrôle au Secrétariat de l'ONU. Le Bureau, qui est indépendant sur le plan opérationnel, a pour mission d'aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités en matière de contrôle interne des ressources et du personnel de l'Organisation en lui fournissant des services d'audit interne, d'inspection, d'évaluation et d'enquête.

* HSP/EB.2025/16.

A. Activités d’audit

5. Le tableau 1 fait apparaître les activités d’audit menées par le BSCI au cours de la période considérée et leur état d’avancement¹.

Tableau 1
Activités d’audit du Bureau des services de contrôle interne au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

<i>Titre et numéro de la mission d’audit</i>	<i>État d’avancement</i>
Rapport n° 2025/020 sur l’audit de la gestion des partenaires d’exécution d’ONU-Habitat (mission n° AA2024-250-01), paru en juin 2025	Achevé et publié
Audit des opérations d’ONU-Habitat au Burkina Faso, en Guinée-Bissau et au Sénégal (mission n° AA2025-250-01)	En cours
Audit du Service des relations extérieures et des partenariats d’ONU-Habitat (mission n° AA2024-250-02), qui devrait commencer au dernier trimestre de 2025	À venir

1. Résumé de l’audit de la gestion des partenaires d’exécution d’ONU-Habitat

6. L’audit avait pour but d’évaluer l’adéquation et l’efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle afin de garantir une gestion efficace des partenaires d’exécution d’ONU-Habitat. L’audit portait sur la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 et incluait un examen des domaines de risque, notamment : a) le cadre réglementaire ; b) l’identification et la sélection des partenaires ; c) l’exécution, le suivi et le compte rendu des projets ; d) la gestion financière ; e) l’adéquation des systèmes, pratiques et processus de gestion des données.

7. L’audit a mis en évidence des domaines nécessitant des améliorations, notamment en ce qui concernait les processus de sélection, de gestion et de suivi des partenaires d’exécution. En réponse, ONU-Habitat a reconsidéré et renforcé sa politique de gestion des partenaires d’exécution, la politique actuelle ayant été repensée pour tenir compte des recommandations du Bureau.

2. État d’avancement de la mise en œuvre des recommandations issues des audits du Bureau des services de contrôle interne par ONU-Habitat

8. Le tableau 2 fait apparaître l’état d’avancement de la mise en œuvre des recommandations issues des audits à la date d’établissement du présent rapport.

Tableau 2
État d’avancement de la mise en œuvre des recommandations issues des audits du Bureau des services de contrôle interne par ONU-Habitat

Nombre de recommandations	25
Nombre de recommandations clôturées	(9)
Nombre de recommandations dont la clôture a été proposée	(10)
Nombre de recommandations en cours de mise en œuvre	6

B. Activités d’évaluation

9. Le Groupe d’évaluation indépendante d’ONU-Habitat est le point de contact pour les activités d’évaluation du Bureau des services de contrôle interne, qui couvrent principalement les domaines normatifs, programmatiques et opérationnels des entités du Secrétariat. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a apporté son soutien aux évaluations du BSCI², mentionnées dans le tableau 3.

¹ Les rapports d’audit sont disponibles à l’adresse : <https://oios.un.org/node/1709>.

² Les rapports d’évaluation sont disponibles à l’adresse : <https://oios.un.org/evaluation-reports>.

Tableau 3

Évaluations du Bureau des services de contrôle interne réalisées avec le concours d'ONU-Habitat au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025

<i>Entité évaluée</i>	<i>Numéro du rapport</i>	<i>Thème de l'évaluation</i>	<i>Date d'achèvement</i>
Secrétariat de l'ONU	IED-24-006	Synthèse de l'évaluation de l'inclusion des personnes en situation de handicap	Avril 2025
Secrétariat de l'ONU	A/80/65	Renforcement du rôle de l'évaluation et meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale	Février 2025
Secrétariat de l'ONU	IED-24-025	Évaluation thématique des partenariats axés sur le climat dans le cadre des objectifs de développement durable	Janvier 2025
Bureau de la coordination du développement	IED-24-029	Évaluation du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents dans des environnements complexes	Décembre 2024
Secrétariat de l'ONU	–	Évaluation de la transformation numérique au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	En cours

10. Outre son soutien et sa participation active aux évaluations du Bureau des services de contrôle interne, une fois l'évaluation achevée, ONU-Habitat doit prendre des mesures pour donner suite aux recommandations formulées à son intention et qu'il a acceptées.

11. Au cours de la période considérée, ONU-Habitat a mis en œuvre et suivi les progrès de l'application de dix recommandations issues des évaluations du BSCI : a) six recommandations issues de l'évaluation à mi-parcours du plan stratégique d'ONU-Habitat 2020-2025 (IED-24-009), achevée par le BSCI en avril 2024 ; b) trois recommandations issues de l'évaluation du programme ordinaire de coopération technique (IED-23-007), achevée par le BSCI en février 2024 ; c) une recommandation issue de l'évaluation thématique du soutien apporté par le Secrétariat aux objectifs de développement durable (E/AC.51/2023/3), achevée par le BSCI en février 2023. En août 2025, une recommandation (10 %) avait été mise en œuvre, six (60 %) étaient en cours d'application et trois (30 %) n'avaient pas encore été mises en œuvre. La date limite pour la mise en œuvre des recommandations en cours a été fixée au 31 décembre 2026.

C. Activités d'investigation

12. La Division des investigations du Bureau des services de contrôle interne a pour mission de protéger les ressources humaines et financières de l'Organisation des Nations Unies en enquêtant sur la fraude, la corruption, l'exploitation et les atteintes sexuelles, et d'autres comportements répréhensibles sur le lieu de travail, conformément au mandat qui lui a été assigné par l'Assemblée générale dans sa résolution 48/218 B.

13. Entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 août 2025, ONU-Habitat a reçu du Bureau des services de contrôle interne 11 dossiers concernant des cas présumés de conduite répréhensible et 30 demandes de renseignements sur la déontologie émanant de son personnel. Ces 30 demandes de conseils en matière de déontologie concernaient des conflits au travail, des manquements aux procédures de signalement, des activités extérieures, des conflits d'intérêts, le dispositif de transparence financière, les cadeaux et les distinctions honorifiques, ainsi que la protection contre les représailles. En réponse à toutes les demandes de renseignements présentées et aux signalements de cas présumés de conduite répréhensible reçus, ONU-Habitat a donné les conseils nécessaires et pris les mesures appropriées conformément au cadre déontologique pertinent et aux règlements, règles et instructions administratives en vigueur à l'ONU.

III. Activités du Bureau de la déontologie en 2024 et activités liées à la déontologie menées par ONU-Habitat au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2025

14. En tant que partie intégrante du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, ONU-Habitat mène ses activités en matière de déontologie avec le soutien du Bureau de la déontologie. Le Service juridique centralise toutes les activités d'ONU-Habitat dans ce domaine et remplit ses

fonctions avec l'appui du Bureau de la Directrice exécutive, du Bureau de liaison chargé des ressources humaines et du (de la) coordinateur(trice) pour les questions de déontologie et de discipline, qui sert de point focal d'ONU-Habitat pour toutes ces questions.

15. Le rapport du Bureau de la déontologie sur ses activités en 2024 (A/80/79) a été transmis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale en application de la résolution 77/278, dans laquelle l'Assemblée a approuvé la recommandation visant à renforcer l'indépendance du Bureau de la déontologie en l'autorisant à présenter son rapport annuel à l'Assemblée générale directement. Ce rapport décrit l'ensemble des services fournis par le Bureau de la déontologie et couvre tout le personnel du Secrétariat de l'ONU, y compris ONU-Habitat, ainsi que les opérations de maintien de la paix, et aussi l'assistance fournie, à titre temporaire, à d'autres entités du système des Nations Unies et apparentées qui ne disposent pas de leur propre responsable des questions de déontologie, par le biais d'arrangements institutionnels.

16. Les activités d'ONU-Habitat en matière de déontologie portant sur la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 août 2025 sont résumées dans les paragraphes qui suivent.

17. *Conseils et orientations.* Avec l'appui du Bureau de la Directrice exécutive d'ONU-Habitat, le Groupe des questions juridiques fournit des conseils et des orientations sur les questions de déontologie en collaboration avec son (sa) coordonnateur(trice) pour les questions de déontologie et de discipline, qui est également le point focal d'ONU-Habitat pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et avec le Bureau de la déontologie. Cela permet de garantir un traitement approprié des dossiers, puisque les plaignant(e)s et les personnes faisant l'objet d'une plainte sont pleinement informé(e)s de la procédure et bénéficient des garanties d'une procédure régulière, conformément à la réforme du système des Nations Unies sur le traitement des plaintes relatives à la déontologie, en application du Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe des questions juridiques soutient également la Directrice exécutive dans l'exercice de ses fonctions et dans la réalisation des objectifs en matière de déontologie énoncés dans le contrat de mission qu'elle a conclu avec le Secrétaire général.

18. *Dispositif de déclaration de situation financières.* Le Groupe des questions juridiques, qui est chargé d'administrer ce dispositif en coordination avec le Bureau de la déontologie, donne des renseignements sur les membres du personnel d'ONU-Habitat qui sont mandatés pour participer à ses activités. En 2024, 25 membres du personnel ont participé à ces activités et ont soumis avec succès leur déclaration de situation financière au Bureau de la déontologie, dans le respect de leurs obligations en la matière. Pour l'année 2025, les déclarations de situation financière au Bureau de la déontologie sont en cours de soumission.

19. *Formation, éducation et sensibilisation.* En 2024, 89 % du personnel d'ONU-Habitat ont pris part à l'initiative « Dialogue en cascade » lancée par le Bureau de la déontologie, qui portait sur la question de la gestion des activités extérieures. Une formation de proximité sur la civilité et la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles a été dispensée en 2024 dans les locaux du pôle d'ONU-Habitat en Afrique occidentale, qui dessert les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo. Cette même formation a été dispensée au premier semestre de 2025 dans les bureaux d'ONU-Habitat en Afghanistan, en Inde et au Mozambique. Elle a permis de faire connaître les politiques et procédures en place pour signaler et traiter les questions de déontologie, d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et de harcèlement sexuel. En outre, le Groupe des questions juridiques, aidé du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies, a mené des activités de sensibilisation à l'intention des hauts responsables, dans le cadre d'une formation en présentiel sur la déontologie et la civilité.

20. De plus, en coordination avec le Bureau de la déontologie, le Groupe des questions juridiques facilite actuellement les sessions de l'édition 2025 du Dialogue en cascade sur le thème « Démontrer les valeurs de l'ONU à travers nos comportements », qui seront menées dans l'ensemble de l'organisation. Ces sessions s'inspirent de l'édition 2022 du Dialogue en cascade, qui portait sur les valeurs respectées à l'ONU en mettant en évidence la manière dont ces valeurs sont traduites en action. Tou(te)s les chef(fe)s de secrétariat devront confirmer au Bureau de la déontologie que leurs directeurs(trices) ont participé aux sessions de ce Dialogue en cascade.

21. *Enquêtes et établissement des faits.* En février 2025, dans un effort visant à améliorer l'efficacité dans le traitement des dossiers et des plaintes, sept membres du personnel ont été sélectionnés et ont suivi avec succès une formation en présentiel dispensée par le Bureau des services de contrôle interne, qui portait sur le déroulement des enquêtes relatives aux signalements d'éventuels comportements prohibés, tels que définis dans la Circulaire du Secrétaire général sur la lutte contre la discrimination, le harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, et l'abus d'autorité (ST/SGB/2019/8).

Cela porte à neuf le nombre de membres du personnel d'ONU-Habitat formés pour mener de telles enquêtes.

22. *Protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel.*

Au cours du premier semestre 2024, trois sessions de formation en présentiel sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel ont été organisées par le Comité permanent interorganisations du système des Nations Unies à l'intention des points focaux et des coordonnateur(trice)s pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel. Les coordonnateur(trice)s et les représentant(e)s désigné(e)s d'ONU-Habitat ont participé à des sessions de formation organisées à Brindisi (Italie), Nairobi et Genève. Cette formation reposait sur des études de cas, des témoignages, des discussions de groupe, des vidéos, et des questions invitant à la réflexion, et avait pour but de promouvoir le dialogue et l'apprentissage.

23. En outre, en 2024 et jusqu'au 31 août 2025, le (la) coordonnateur(trice) pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel a mené les activités suivantes : a) finalisation du plan d'action d'ONU-Habitat pour la prévention et la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles pour 2025 ; b) diffusion régulière d'informations en ligne sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, notamment en partageant les résultats d'une enquête en ligne demandant aux membres du personnel de faire part de leurs expériences et de leurs points de vue en la matière ; c) coordination avec d'autres membres du Comité permanent interorganisations au moyen de consultations en ligne structurées afin de contribuer à l'élaboration ou à la mise à jour de procédures opérationnelles standard au niveau national aux fins de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et contre le harcèlement sexuel, et pour renforcer la collaboration avec les collègues travaillant sur la responsabilité envers les populations vulnérables, la violence fondée sur le genre, et la coordination et la gestion des camps de réfugiés³; d) fourniture d'informations concernant ONU-Habitat au Corps commun d'inspection dans le cadre de l'examen des politiques et pratiques visant à prévenir et à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans l'ensemble du système des Nations Unies (voir le document JIU/REP/2025/2 [rapport élargi]).

IV. Recommandations

24. Le Conseil exécutif souhaitera peut-être prendre note du présent rapport. Les suggestions sur la meilleure manière de continuer de donner la priorité à la mise en œuvre des recommandations et des activités des organes de contrôle interne et du Bureau de la déontologie sont les bienvenues.

25. Compte tenu du volume de travail croissant des bureaux chargés d'organiser les activités en matière de contrôle et de déontologie, il est recommandé d'accroître le financement alloué à ces fonctions.

³ Les pays soutenus par ONU-Habitat étaient l'Afghanistan et l'État de Palestine.